



EPREUVE : Nationale 4 Classic

DATE : 13/12/2025

ORGANISATEUR : ASBL Coupe des Sources

N° D'ENTREPRISE : BE0828389304

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

**TRUCK CENTER HABAY – RESTAURANT FRIT'AUTENTIC
ZONING DES COEUVINS, 5 – 6720 HABAY (B)
49.70396°N, 5.62422°**

REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

10/10/2025		Parution du Règlement Particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF.
13/10/2025		Début des engagements
05/12/2025	12h00	Clôture des inscriptions
08/12/2025	18h00	Attribution des numéros de départ et envoi des convocations
11/12/2025	18h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
13/12/2025	11h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve – Vérifications Administratives
	11h15	Ouverture des VT.
	13h45	Fermeture du secrétariat
	14h00	Clôture des VT
	14h00	Briefing oral et dernières instructions
	14h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	14h30	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.
	14h31	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
	18h45	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	21h00	Arrivée de la première voiture
		60' après arrivée dernière voiture : Affichage des résultats. 30' après l'affichage : Officialisation des résultats. 5' après leur officialisation : Proclamation des résultats & remises des trophées.

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Coupe des Sources organise, le(s) 13/12/2025, le Nationale 4 Classic, 2ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément :

- aux dernières **Prescriptions Sportives de l'ASAF**, www.asaf.be ,
- au **Règlement Particulier des Rallyes de Régularité de l'ASAF** (art. 29-30. et 30.26. du R.P.R.),
- au **présent règlement** particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur :

- | | | |
|-------------------------|-----------------|---------------------------|
| • Directeur de course | COLLARD, Thomas | <i>Lic. ASAF LG 90153</i> |
| • Secrétaire du meeting | COLLARD, Pascal | <i>Lic. ASAF LG 90152</i> |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif :

- | | | |
|--|--------------------|-------------------------|
| • Collège des Commissaires Sportifs | | |
| Chef de file | RESTIAUX, Fabienne | <i>Lic. ASAF LX 731</i> |
| Membre | SAVARY, Remy | <i>Lic. ASAF NA 954</i> |
| • Collège des Commissaires Techniques | | |
| Chef de file | GEORGES, Gilbert | <i>Lic. ASAF NA 973</i> |
| Membre | LIEMANS, Katia | <i>Lic. ASAF NA 902</i> |

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | | |
|-----------------------------|-------------------|---------------------------|
| - Relation concurrents : | COLLARD, Pascal | <i>Lic. ASAF LG 90152</i> |
| - Responsable du parcours : | COLLARD, Thomas | <i>Lic. ASAF LG 90153</i> |
| - Centre de calcul : | EGGERMONT, Cédric | |
| - Montage Tripy : | MARECHAL, Olivier | |

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Nationale 4 Classic est une épreuve de type A "**REGULARITE à parcours secret**" (voir Art 30. et 30.26. du R.P.R.) comptant pour :

- * Le **Championnat des RALLYES de REGULARITE (Type A) de la FWB**.
- *Le **FEDERAL VASAF MARATHON CHAMPIONSHIP**.
- *Les **Championnats des RALLYES de REGULARITE (Type A) de TOUTES LES CSAP** (réservés à leurs licenciés respectifs)

RAPPEL : Ces divers "Challenges/Championnats" sont réservés aux seuls licenciés "annuels". Aucune licence annuelle ne peut être délivrée sur place le jour de l'épreuve ; elles ne sont accessibles que via un club reconnu par l'ASAF ou la VAS (voir listes de ces clubs sur le site Internet des fédérations).

Art. 3. Description du parcours

2 boucles d'une longueur approximative totale de 260 km. Parcours 98,46% Asphalte/ 1,54% terre.

Art. 4. Procédure d'engagement

A) Engagement.

La demande d'engagement, la fiche des "Vérifications" adéquate, le document "copie de votre licence", ainsi que l'éventuelle demande de TP-L pour les non licenciés annuels ASAF/VAS, doivent être complétés sur la plate-forme "Inscription" du site internet www.nationale4classic.be devront parvenir au plus tard, le 5/12/2025 à 12h00**.

****Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

Le montant de la participation aux frais devra être viré au crédit du compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 5/12/2025 à 18h00.

IBAN : **BE15 0688 9106 1730** de la banque au nom de l'asbl Coupe des Sources avec la communication : **Nationale 4 Classic [Nom Pilote – Nom Copilote]**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Si le nombre maximum des engagés repris ci-dessous n'est pas atteint, il sera encore possible, passé ce délai, de s'inscrire et/ou de payer le montant de la participation aux frais sur place, mais les services annexes de restauration ne pourront plus, avec certitude, être fournis par l'organisateur. De même, les concurrents qui s'inscriront après ce délai ne pourront prendre part à l'attribution des numéros visant à déterminer l'ordre des départs (voir art. 12, ci-après).

Le nombre de participants est limité à 50 voitures

Rappel : L'organisateur dispose du droit de refuser n'importe quelle voiture au départ de l'épreuve, aussi bien pour des raisons de sécurité, de présentation du véhicule, de diversification du plateau, que pour n'importe quelle autre raison.

B) Frais d'inscription

Le montant de la participation aux frais – **hors licence ou TP-** est de **260 €**

La participation aux frais comprend la fourniture de tous les éléments nécessaires à l'organisation de l'épreuve (road-books, feuilles de route, panonceaux, numéros, trophées, repas, etc.) ainsi que les primes destinées aux assurances suivantes :

- R.C. de l'organisateur ;
- P.J. y relative ;
- Individuelle couvrant, en accidents corporels, les bénévoles prenant part à la manifestation
- P.J. y relative; (via la licence annuelle ou le "TPL")
- R.C. Circulation des concurrents durant l'épreuve ;
- P.J. y relative ;
- R.C. "Concurrents" couvrant le rachat de franchise applicable au montant des dégâts causés aux routes et aux infrastructures routières, en cas d'accident.

Art. 5 - Ravitaillement en carburant

Différents points de ravitaillement en carburant seront mentionnés dans le road-book. Les points de ravitaillement seront distants de maximum 120 km – paiement par carte.

Art. 6 - Admission des véhicules

L'épreuve est ouverte à toutes les voitures, immatriculées, assurées et conformes aux règles et lois en vigueur.

Les concurrents assument la pleine responsabilité des conséquences de leurs manquements éventuels, même si le départ leur a été accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

6.1. Niveaux de difficultés

Les niveaux de difficultés de l'épreuve, sont : **DECOUVERTE, CLASSIC/TOURING et EXPERT.**

Systèmes de lecture utilisés pour chaque catégorie :

- **DECOUVERTE (uniquement Championnats CSAP et FWB)**

100 % Fléché métré, orienté

Moyenne maximum de 36 km/h de jour et 49,9 km/h de nuit.

CLASSIC/TOURING (Championnats CSAP, FWB et VASAF)

75 % Fléché métré, orienté ou non

15 % Carte tracée en ligne IGN couleur 1:25000 max (*résolution 300ppi min*)

10 % Fléché non-métré, orienté

Moyenne maximum de 36 km/h de jour et 49,9 km/h de nuit.

- **EXPERT (Championnats CSAP, FWB et VASAF)**

50 % Fléché métré, orienté ou non

30 % Carte tracée en ligne IGN couleur 1:25000 max (*résolution 300ppi min*)

20 % Fléché non-métré, orienté ou non

Moyenne maximum de 36 km/h de jour et 49,9 km/h de nuit.

6.2. Contrôle Technique automobile

Couleur du certificat du CTA : Obligatoirement VERTE

(Immatriculation : Normale, en "O" ou en Compétition catégorie 1).

6.3. L'ensemble de ces véhicules devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit.

6.4. Classements

Un classement général, toutes voitures confondues, sera établi par catégorie.

Seuls ces classements seront pris en compte pour l'établissement des classements des différents Championnats.

6.5. Age des véhicules - Coefficients d'ancienneté

Des coefficients (Ka) seront attribués aux voitures, en fonction de leur ancienneté. Ils seront déterminés de la manière suivante : les deux derniers chiffres du millésime de la 1^{ère} année d'immatriculation, en prenant pour base l'année 1900. $Ka = (\text{année du véhicule, moins 1900}), \text{divisé par } 100$.

Exemples : 1^{ère} immatriculation en 1975 -> Coefficient $Ka = 0,75$; 1^{ère} immatriculation en 2013 à coefficient $Ka = 1,13$.

Les coefficients agiront sur les pénalités de retard uniquement ; que ce soit celles encourues aux divers CH ou celles encourues dans les RT.

Art. 7 - Parc ouvert de départ :

Adresse : Truck Center - Zoning des Coeuvin 5 - 6720 Habay, Belgique

Art 8 - Vérifications administratives - Licences

Remarque importante :

Au moment où les frais inhérents à la participation au sport automobile s'alourdissent considérablement, le fait de solliciter une licence annuelle du type "L" s'avère particulièrement indiqué, en tous cas, pour les demandeurs de TP désireux de participer à plus d'une épreuve (Licence annuelle=35 € ; TP = 20 €).

En effet, dès la deuxième participation, "l'investissement" sera récupéré et toutes les épreuves de toutes les disciplines de l'ASAF où une licence "L" est requise (ainsi que les épreuves VAS requérant une licence « R ») seront accessibles, de même que les championnats VASAF et ASAF (FWB et CSAP) y afférents, sans autres frais en la matière.

Il est à remarquer, en outre, que si les licences "R" de la **VAS** comportent bien une couverture d'assurance en Individuelle-Accident Corporels et une Protection Juridique, ses **TP-R**, eux, contrairement aux **TP-L** de l'ASAF, n'en comportent pas.

Il est donc préférable pour ceux qui désirent participer à ses épreuves, de posséder une licence annuelle VAS ou ASAF.

A noter que si la demande de licence annuelle doit transiter par un des 70 clubs automobiles reconnus par l'ASAF (quel qu'il soit et quelle que soit sa situation géographique au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles), il en existe dont la cotisation est symbolique (voire, gratuite), selon les services qu'ils offrent. A chacun de voir ce qu'il en attend.

Pour rappel, voici les possibilités offertes aux détenteurs de licence "L" annuelle :

- Pilote en **Karting "Loisirs" –"Vintage" –"Régularité"– Endurance "4T"** ;
- Conducteur ou passager en **Montée/Sprint Historique** ;
- Conducteur ou passager lors des **"Journées d'essais"** (Découverte, VIP, Privé) ;
- Conducteur ou passager en **Historic Rally Stage, Conducteur ou co-équipier en Historic Rally Festival**
- Conducteur ou passager dans les Divisions **"Histo - Démo"** de toutes les disciplines ;
- Pilote en **Division 1** et Conducteur en **Division 6-Access des Slaloms** ;
- Conducteur en **Division Access des CC/Sp** ;
- Conducteur ou co-équipier en **Rallyes d'orientation** – Conducteur ou co-équipier en **Rallye de régularité**
- Pilote ou co-pilote en **"Regularity VHRs 50 et 65" des Rallyes et Rallyes sprints** (routes fermées) ;
- Pilote lors des manifestations **non chronométrées** ou de **régularité**, en **Karting** et en **"Circuit"** ;
- Participant aux manifestations **Démo's Vintage et Incentives** ;
- **Accès à toutes les épreuves de la VAS où la licence "R" est suffisante.**

La participation est accessible à tous les licenciés de l'ASAF et de la VAS.

La licence minimum pour pouvoir participer (conducteur et navigateur) est la licence annuelle **"L" ("R" de la VAS)**.

Toute licence annuelle, en ce compris la licence "L", peut être acquise auprès d'un club reconnu par l'ASAF.

➔ Les concurrents ne possédant pas de licence annuelle (VAS/ASAF) et désirant participer à l'épreuve, solliciteront un Titre de Participation journalier "TP-L" (20 €).

Les formulaires de demande de **"TP-L"** font partie intégrante du présent règlement.

Il existe deux possibilités de solliciter ce "TP" :

1. Soit compléter le formulaire de demande de TP, joint au présent règlement, dûment complété, annexé à la demande d'engagement et renvoyé en même temps que celui-ci, à l'organisateur (Rappel : pas d'impositions médicales pour les demandes de TP-L ; une déclaration sur l'honneur d'aptitude à la pratique du sport automobile est suffisante).
Le montant (20€) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.
2. Soit effectuer toutes les formalités décrites ci-dessus, le jour de l'épreuve auprès du Commissaire Sportif désigné pour cette tâche.
Aucune expérience, ni formalités médicales ne sont requises pour obtenir les licences annuelles "L", ni pour les "TP-L".

Toutes les licences de l'ASAF (y compris la "L") et tous les TP (y compris le "L"), comportent une couverture en "Individuelle Accidents corporels" et une "Protection juridique".

NOUVEAU :

Les co-pilotes/navigateurs des voitures inscrites doivent être âgés de 16 ans, au minimum.

Les co-pilotes/navigateurs mineurs devront obligatoirement annexer au bulletin d'engagement ainsi qu'à la demande de TP-L une autorisation parentale dûment légalisée par l'Administration Communale du lieu du domicile du responsable (parents ou tuteur légal).

Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard (même en cas de filiation entre le pilote et le co-pilote).

Il est rappelé que toutes les licences annuelles émises par la VAS peuvent utilement servir.

Art 9 – Impositions techniques

9.1

Les concurrents engagés attesteront par écrit sur leur bulletin d'engagement que leur véhicule est conforme à la législation en matière de circulation routière, les organisateurs, les CSAP et l'ASAF déclinant toute responsabilité en ce domaine.

9.2

- Tous les véhicules doivent être en règle vis-à-vis de la réglementation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement.
- Les véhicules participant à cette épreuve doivent être conformes à l'Art. 30.17 du RPR et doivent être accompagnés des documents suivants :
 - le certificat d'immatriculation ;
 - l'éventuel document (si requis pour ce véhicule) du contrôle technique automobile (couleur verte, pour rappel) ;
 - la carte "verte" d'assurance ;
 - les documents relatifs aux plaques « Z », quant aux personnes habilitées à les utiliser.
- **Les organisateurs pourront effectuer des vérifications** portant essentiellement sur les points suivants et refuser le départ à tout véhicule qui n'y satisferait pas :
 - l'aspect de présentation du véhicule ;
 - la conformité (qui doit correspondre à celle portée sur le bulletin d'engagement) ;
 - la présence d'un cric d'une roue de secours en état, d'un triangle de sécurité ;
 - la présence d'un extincteur à poudre valide (minimum 1 kg), correctement fixé et facilement accessible ;
 - la présence de ceintures de sécurité (pour les véhicules postérieurs au 1er septembre 1967 si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur) ;
 - la vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie ;
 - l'état des pneumatiques qui doivent être en bon état, ne pas dépasser de la carrosserie et avoir des sculptures d'au moins 1,6 mm à l'arrivée de l'épreuve ; les pneus de type "Racing" non autorisés en usage routier, sont interdits ;
 - le fonctionnement de l'éclairage, des feux (qui doivent être en conformité avec le Code de la Route) et des essuie-glaces ;
 - Le niveau de bruit pourra être contrôlé avant le départ ou pendant la manifestation et devra être conforme à la législation en vigueur (bruit émis, en marche ou à l'arrêt, aux $\frac{3}{4}$ de son régime moteur maximum, inférieur à 95 décibels).

À tout autre moment de l'épreuve, des vérifications supplémentaires pourront être organisées.

Art 10 - Road Book

Le road Book comportera une copie de l'attestation d'assurance de l'épreuve et une déclaration d'accident. La mention d'un n° de téléphone où l'on peut joindre la "permanence" y figurera également.

Art 11 - Temps maximaux impartis

11.1. Délais de mise hors course (Art. 30.15. du RPR)

Les délais de mise hors course sont fixés par l'organisateur. Ils seront communiqués lors du briefing. Si l'organisateur était amené à les modifier pour quelque motif que ce soit, il ne pourrait le faire qu'à la condition que tous les concurrents en soient avertis avant le départ de la section concernée, par une communication écrite de la direction de course et une feuille d'émargement signée par chaque concurrent.

L'exclusion sera prononcée dès l'atteinte du délai de mise hors course.

IMPORTANT :

L'emplacement des **Regroupements**, nom de la rue et commune, ainsi que la position GPS et les heures d'ouverture / fermeture du poste seront mentionnés dans le Road book

11.2. Conseil général

En conséquence de ce qui est stipulé au point 11.1. ci-dessus, les concurrents qui pourraient se voir exclus pour retard trop important, ont intérêt (s'ils veulent prendre le départ de la section suivante ou être repris au classement de l'épreuve), à "court-circuiter" ce qu'il faut du parcours imposé pour se rendre dans les délais, à l'endroit de l'arrivée de la section en cours.

Une pénalité en points correspondant aux contrôles manquants leur sera, alors, appliquée en plus des éventuelles pénalités AVANCE/RETARD. Il est à noter que l'AVANCE ne sera pas pénalisée aux CH de fin de section.

Art 12 - Ordre des départs

L'ordre des départs est laissé à l'appréciation de l'organisateur. Il sera communiqué en même temps que les n° attribués aux concurrents et consultable dans votre convocation et sur le site Internet

Art 13 - Contrôles

13.1 Contrôles de passage "secrets" (CP)

Les panneaux « **organiseurs** » à relever seront de taille minimum A4, à fond blanc, munis de bandeaux supérieurs et inférieurs d'une largeur de 4 à 5 cm, de couleur rouge ou orange. Ils seront présentés lors du briefing.

Leur unique fonction est de constater le passage du concurrent et/ou de faire en sorte qu'il ralentisse ou s'arrête à leur endroit. Ces panneaux ne pourront se trouver **à moins de 20 cm du sol (base du panneau), ni à plus de 2m de haut (faîte du panneau). De plus, ils devront être situés à moins de 2m du bord de la route.**

Si la taille des panneaux doit répondre à un minimum, la mention à y collecter (écrite en couleur noire et d'un libellé sans équivoque) peut, elle, être très réduite, à la discrétion de l'organisateur, qui peut user de cette faculté pour obliger le concurrent à s'arrêter pour la déchiffrer (pour des raisons de sécurité, uniquement).

Toutefois, dans des endroits bien spécifiques et seulement dans les cas où la taille standard des panneaux les rendrait trop visibles même si le concurrent n'empruntait pas la bonne route (dans certains « décomposés », par exemple), la taille de ces panneaux pourra être réduite (12 x15 cm, au minimum) mais ils devront, malgré leur taille réduite, être totalement visibles par les concurrents qui circulent sur CETTE route (taille réduite mais mêmes caractéristiques de présentation que les panneaux A4).

Il ne pourra être fait usage de ces panneaux réduits qu'en cas de nécessité avérée.

Les CP collectés devront être inscrits au fur et à mesure sur la feuille de route
--

13.2 Contrôles de passage "humains" (CPH)

Postes de contrôle (pré-signalés et signalés, respectivement par des panneaux jaunes et rouges comportant le dessin d'un cachet - Style FIA/Rallyes ou inscription **CP**) tenus par des délégués de l'organisateur, qui apposeront une marque ou un cachet dans la première case libre de la feuille de route.

13.3 Contrôles horaires (CH)

- Les CH seront pré-signalés par un panneau (A3) jaune comportant le dessin d'une horloge et suivis, 50m plus loin, par le même panneau de couleur rouge.
- Les **CH** ont pour but de vérifier le respect du temps imposé.
- Les temps sont relevés en Heures et Minutes
- L'avance et le retard au contrôle horaire seront pénalisés.
- Le pointage de l'heure devra se faire, sous peine de pénalisation, **durant le déroulement de la minute idéale de pointage.**
- Sous peine de pénalisation, l'entrée dans la zone de contrôle horaire (franchissement du panneau jaune) ne pourra se situer avant le début de la minute idéale de pointage.
- A ces contrôles, le contrôleur inscrira, sur le carnet de contrôle, l'heure à laquelle le participant lui aura présenté sa feuille de route.
- L'heure de pointage appartient à la seule responsabilité de l'équipage.
- Un pointage en avance sur le temps idéal ne permettra jamais de réduire le nombre de minutes de retard enregistrées précédemment.
- Certains **CH** s'effectueront à la seconde, ils portent alors l'appellation **CHS**. Le but est de passer à l'heure, minute, seconde EXACTES, au panneau rouge
-

Art 14 - Regularity Test (RT)

- Tronçon routier sur route "ouverte à la circulation publique", où le concurrent devra maintenir autant que possible une vitesse moyenne imposée jusqu'à l'arrivée de l'épreuve de régularité. Il peut y avoir plusieurs prises de temps dans le même tronçon de régularité.
- Un RT doit cependant être parcouru **dans le plus strict respect du code de la route.**
-

14.1. Les départs des **RT** se donneront à un CH Humain (suivre les instructions du contrôleur)

14.2. Contrôle de la moyenne

- Il pourra y avoir plusieurs prises de temps dans le même RT, lors du passage devant les CSR (Contrôle Secret de la Régularité).
- Certaines prises de temps seront visibles et matérialisées par un panneau "STOP" à l'endroit où un contrôleur notera votre temps.

Art 15 - Pénalités

15.1. Départ refusé refusé :

- Véhicule déclaré non conforme ou dangereux par l'organisateur ou la commission sportive.
- Non-paiement de la totalité des frais d'inscription.
- Reconnaissance préalable du parcours.

15.2. Exclusion :

- Conduite dangereuse.
- Impolitesse ou menace envers un commissaire.
- Acte non fair-play.
- Bruit excessif (+ de 95 dB).
- Infraction grave au code de la route.
- Tentative de tricherie ou acte antisportif.

15.3. Pénalités courantes (ART 30.22.3 DU RPR)

- **CH** manquant, excédentaire, pris en dehors de l'ordre attendu ou passé à l'envers : **1200** points.
- par **minute d'avance** sur le routier : **120** points.
- par **minute de retard** sur le routier : **60 x Ka** points.
- **CP** manquant, excédentaire, ou en dehors de l'ordre attendu : **100** points.
- **CPH** manquant excédentaire, ou en dehors de l'ordre attendu : **300** points.
- **CSR** manquant ou excédentaire (en RT) : **300** points
- **CSR** : pénalité maximale (Ret./Av.) : **300** points (après application du coefficient **Ka**, en ce qui concerne le retard)
- Par **seconde d'avance** en RT : **2** points.
- Par **seconde de retard** en RT : **1 x Ka** Point.

15.4. Pénalités spéciales

- Tentative de **falsification**, rature, surcharge au niveau des **CP** : **600** points par cas constaté.
- Tentative de **falsification**, rature, surcharge au niveau des **CPH** : **1800** points par cas constaté.
- Tentative de **falsification**, rature, surcharge au niveau des temps des **CH** ou des **RT** sur la feuille de route (non contresignée) : **3600** points.
- Perte ou altération du **carnet de route** : **15.000** points.

NB : Outre les sanctions éventuelles de la Fédération et des autorités de police, tout concurrent qui se sera rendu responsable de dégâts à un tiers ou aux biens d'un tiers et qui n'aura pas pris toutes les dispositions nécessaires, à savoir laisser ses coordonnées à la partie adverse et rentrer le document "déclaration de sinistre" dès son retour à un point de regroupement, sera exclu définitivement de la manifestation et ne pourra plus y prendre part les années suivantes.

Pour rappel, l'organisation paye une assurance qui couvre ces sinistres !

Art 16 - Réclamations - Appels

- Toute réclamation concernant la section parcourue devra être présentée au Directeur de Course dans la demi-heure qui suivra l'arrivée de l'équipage.
- Toute réclamation concernant les classements devra être présentée au Directeur de Course dans la demi-heure qui suivra l'affichage des résultats.
- Seules les réclamations écrites et individuelles seront prises en compte.
- Il est toujours possible de déposer réclamation contre la décision du comité organisateur auprès des Commissaires Sportifs de l'ASAF ou se pourvoir en appel contre une décision de ces derniers. Dans ce dernier cas, le classement sera totalement ou partiellement suspendu jusqu'au verdict rendu par le Tribunal Sportif de l'ASAF. Tout "fol appel", jugé comme tel par le Conseil d'administration, ne sera pas pris en considération.

Art 17 - Généralités

17.1. Appareillage embarqué

Tous les appareils de mesure ou de guidage sont autorisés.

17.2. Etalonnage – Rappel

Un processus d'étalonnage des appareils de mesure de la distance sera mis en place par l'organisateur sur une distance de **5 km** minimum.

17.3. Catering

Hormis ceux inclus dans le rallye, des repas non-inclus avec l'engagement seront disponibles le samedi midi moyennant réservation au préalable par l'équipage lui-même auprès de l'établissement d'accueil. Sur le même principe, l'établissement dispose de chambres doubles pour loger du samedi 13/12 au dimanche 14/12 sous réserve de disponibilité et moyennant réservation par l'équipage à ses frais. L'éventuelle réservation de chambre s'effectuera lors de l'inscription en ligne.

Art 18 - Classes de cylindrée

Pour toutes les catégories :

- Les véhicules sont répartis par catégories dans les classes suivantes :

A : 0 à 1300 cc

B : + de 1300 à 2000 cc

C : plus de 2000 cc

L'organisateur pourra, éventuellement, regrouper les classes ne comportant pas 5 concurrents, avec la classe directement supérieure.

IV - DOTATION

Art 19 - Proclamation des résultats

19.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront 10' après l'Officialisation des résultats

19.2. Des trophées seront distribués comme suit :

- Première dame par catégorie
- 3 premiers par catégorie
- Premiers de Classe par catégorie

V - POINT DE CONTACT

Art 20 – Permanences

A partir de la publication du présent règlement et pendant la durée de l'épreuve :

- Nom, prénom, Téléphone : Thomas Collard 0032 494 69 84 77

Ou via les adresses courriel suivantes :

Nom, prénom, adresse courriel : Thomas Collard

info@nationale4classic.be

- Web site : www.nationale4classic.be
- Contact :

VII. APPROBATIONS

Art 21 : En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art 22 : Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs de l'ASAF.

Le règlement a été approuvé par :

HELLINGS Philippe, pour la CSAP Liège Lic LG90065 en date du 19/08/2025

LEMENCE Pascal, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic 868, en date du 15/09/2025

Club organisateur : ASBL Coupe des Sources Epreuve : Nationale 4 Classic Date : 13/12/2025						N°																																								
Bulletin d'inscription à renvoyer du 13/10/2025 au 05/12/2025 - VIA LE SITE www.nationale4classic.be - Par E-mail à info@nationale4classic.be																																														
* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION																																														
Engagement reçu le : / /		Paiement reçu le : / /				Ordre de réception :																																								
PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)																																														
Nom :				Si pseudonyme :		Prénom :																																								
..... / « »						H ☐	F ☐																																							
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :																																								
Code postal :		Localité :																																												
☐ <u>Accepte</u> ☐ <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.																																														
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :			E-mail :																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="5" style="text-align: center;">ASAF</th> <th colspan="5" style="text-align: center;">VAS</th> <th style="text-align: center;">N° Licence</th> <th style="text-align: center;">Type</th> <th style="text-align: center;">Ecurie</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">BT</td> <td style="text-align: center;">HT</td> <td style="text-align: center;">LG</td> <td style="text-align: center;">LX</td> <td style="text-align: center;">NA</td> <td style="text-align: center;">AN</td> <td style="text-align: center;">LI</td> <td style="text-align: center;">OV</td> <td style="text-align: center;">VB</td> <td style="text-align: center;">WV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">☒</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐									
ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie																																		
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV																																					
☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐																																					
COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)																																														
Nom :				Si pseudonyme :		Prénom :																																								
..... / « »						H ☐	F ☐																																							
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :																																								
Code postal :		Localité :																																												
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :			E-mail :																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="5" style="text-align: center;">ASAF</th> <th colspan="5" style="text-align: center;">VAS</th> <th style="text-align: center;">N° Licence</th> <th style="text-align: center;">Type</th> <th style="text-align: center;">Ecurie</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">BT</td> <td style="text-align: center;">HT</td> <td style="text-align: center;">LG</td> <td style="text-align: center;">LX</td> <td style="text-align: center;">NA</td> <td style="text-align: center;">AN</td> <td style="text-align: center;">LI</td> <td style="text-align: center;">OV</td> <td style="text-align: center;">VB</td> <td style="text-align: center;">WV</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">☒</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐									
ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie																																		
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV																																					
☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐																																					
VEHICULE :		Marque :			Type :		Plaque N° :																																							
Année de construction :		N° de Châssis :				Cylindrée : cc																																								
Compagnie d'assurance :					Police N° :																																									
CATEGORIE		☐ DECOUVERTE			☐ CLASSIC			☐ EXPERTS																																						
Lic. L min. pour piloter ou copiloter en toutes catégories (*)																																														
(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales																																														
R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !																																														
☐ J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be																																														
☐ Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.																																														
Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.																																														
Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)																																														
Signature du pilote					☐ Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.																																									
Signature du pilote					Signature du copilote																																									

Epreuve : Nationale 4 Classic												N°	
Date : 13/12/2025													
VERIFICATIONS (Régularité/type "A"/Marathon)													
Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. <i>Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES</i>													
PILOTE/CONDUCTEUR													
Nom :						Si pseudonyme :				Prénom :			Signature
..... / « »													
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
☒	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
COÉQUIPIER													
Nom :						Si pseudonyme :				Prénom :			Signature
..... / « »													
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
☒	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
VOITURE													
Marque - Type				N° Plaque				N° de châssis				1^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN	
Compagnie d'assurance :								Police n° :					
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR													
Eclairage						Divers :							
Documents de bord						Divers :							
Ceintures de sécurité / Harnais													
Extincteur													
												EN ORDRE ☐	
												NON CONFORME ☐	
						COMMISSAIRE TECHNIQUE							
						Licence N° :							
						Nom/Cachet :							
						SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :							

Copies de vos licences "sportives" 2025

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

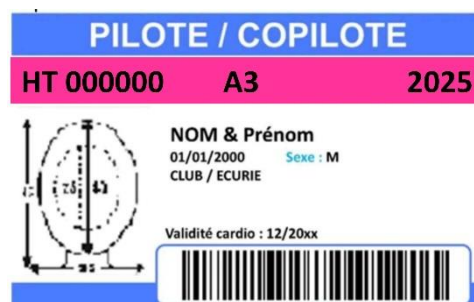
Pilote :

- ☐ Je sollicite un "T.P.". Le formulaire de demande, dûment complété est joint au présent document.
Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- ☐ Je sollicite un "T.P.". Les formalités s'y rapportant (formulaire et paiement) seront effectuées auprès du Commissaire Sportif le jour de l'épreuve.
- ☐ Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2025

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



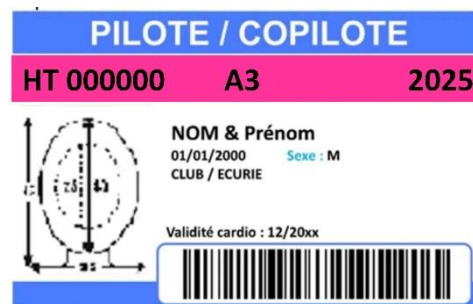
Copilote :

- ☐ Je sollicite un "T.P.". Le formulaire de demande, dûment complété est joint au présent document.
Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- ☐ Je sollicite un "T.P.". Les formalités s'y rapportant (formulaire et paiement) seront effectuées auprès du Commissaire Sportif le jour de l'épreuve.
- ☐ Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2025

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS.

Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS en RO / Régularité ASAF & Marathon

 Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	<u>Selon le choix de l'organisateur*</u>, la présente demande : - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2025 <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table>										

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Nationale 4 Classic	Date : 13/12/2025
--	-------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : NON Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)	☐ TP- L (20 €)
Expérience requise :: NON	

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : ☐ H ☐ F ☐ X
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
E-mail :			

Age minimum : 18 ans (Voir également RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

l'ASAF et les CSAP ;

le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

le ou les organisateurs de la manifestation ;

d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

☐	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
☐	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
☐	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**/passager**.

(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à	le/...../.....				
<table border="1"> <tr> <td>Réservé au Com. Sportif</td> <td>Date :</td> <td>N° de Licence :</td> <td>Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.</td> </tr> </table>	Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.	
Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.		

Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les Co-Pilotes/Co-équipiers Mineurs (16 ans minimum) en RO/ Régularité ASAF & Marathon

 Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande : - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2025 <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table>								
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES										
Nom de l'épreuve : Nationale 4 Classic		Date : 13/12/2025								

Certificat médical (Médecin de famille) : NON Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)		☐ TP- L (20 €)	
Expérience requise :: NON			
Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou	
Nom :		OUI / NON	
Prénom :		Sexe :	H F X
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	-	Nationalité :	Permis de OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
E-mail :			

Age minimum 16 ans (Voir également RSG, Article 2)

Uniquement valable accompagné de l'autorisation parentale dûment complétée et signée (voir formulaire en fin de document ou à télécharger sur le site www.asaf.be).

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
 - (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 - (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 - (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 - (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 - (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 - (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

☐	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
☐	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
☐	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.

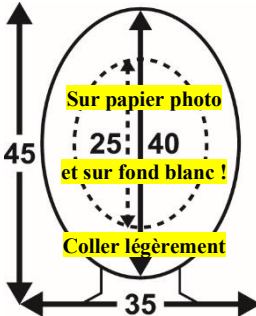
(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--

**Formulaire d'Autorisation Parentale devant accompagner l'engagement
(sauf si le participant est détenteur d'une licence annuelle ASAF)
et l'éventuelle demande de "TP-L" pour les mineurs (âge minimum : 16 ans)**

 Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	Réservé au club Reçu le/...../..... Signature du responsable et cachet du club	Photo d'identité 	Réservé au secrétariat <table border="1" style="width: 100px; height: 20px; margin: 5px;"></table> Autorité Parentale de la licence ou du TP : <table border="1" style="width: 100px; height: 20px; margin: 5px;"></table>
	Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES		

Autorisation du représentant légal pour les demandeurs mineurs (- de 18 ans)

Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP)

En cas de retrait de l'accréditation (CAP) par l'autorité sportive juridictionnelle, un nouveau certificat pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de **250 Euros**.

Je soussigné(e),																										
Nom :																										
Prénom :																										
Rue :																					N° :			Bte :		
Pays :			C.P. :			Localité :																				
Né(e) le :		-		-		Nationalité :																				
Téléphone fixe :			/			GSM :			/																	
E-mail :																										
agissant en qualité de représentant légal de :																										
Nom :																										
Prénom :																										
Né(e) le :		-		-		Nationalité :																				

- a) l'autorise à pratiquer le sport automobile*/ le karting* / le Kart-Cross* / les Disciplines ou Divisions* qui lui sont réglementairement accessibles, dans le cadre des manifestations organisées sous l'égide de l'ASAF.
- b)* Sollicite pour ma propre personne l'octroi d'un **Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP)**, aux conditions reprises dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF de l'année en cours.
- c) Atteste sur l'honneur que mon fils/ma fille est physiquement apte à la pratique de ces activités et ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport.

* Biffer éventuellement cette mention, si non désirée

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

☐	Je sollicite, en même temps que mon certificat, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
☐	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
☐	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à/...../....., le/...../.....

**Légalisation de la signature
par l'administration communale du
domicile de la personne ayant
autorité sur le mineur :**